

[Le coût public du chômage : plus de 100 milliards d'euros par an ?](#)

Jean Gadrey, 19 juin 2016.

ans [une interview donnée à La Voix du Nord](#) en janvier dernier j'avais estimé « à la louche », en m'appuyant notamment sur une remarquable étude d'ATD Quart Monde, que le coût public du chômage était de 70 à 80 milliards par an. J'étais en dessous de ce qui ressort d'autres études, rappelées fort opportunément dans le livre de Pierre Larrouturou et Dominique Méda dont j'ai rendu compte dans mon dernier billet. On est plutôt autour de 100 milliards annuels et de 20.000 euros par chômeur. L'estimation basse d'ATD (15.000 euros de coûts publics par chômeur) ne portait que sur les chômeurs non indemnisables, ce qui explique une partie de la différence, l'autre partie venant de la méthode de calcul du « manque à gagner » dont je parlerai.

Le coût du chômage a commencé à faire l'objet d'estimations quand... le chômage s'est mis à progresser, dans les années 1970 et 1980. Comme le rappelait Philippe Barbe dans un article de 1989 (« [Un coût du chômage](#) », *Travail et emploi* n° 40), la première étude française sur ce chiffrage date de 1977. Elle a été suivie par le « rapport Fossey » de 1981, critiqué ensuite par M. Lagrave (*Revue française des affaires sociales*, janv.-mars 1983).

Par coût publics ou coûts pour la collectivité il faut comprendre plusieurs choses. D'une part les sommes versées aux chômeurs par l'Etat et l'Unedic et les coûts de fonctionnement des organismes correspondants, auxquels on ajoute parfois (ce qui est justifié, mais délicat) des estimations des dépenses publiques liées aux coûts sanitaires et à certains autres coûts collectifs du chômage. D'autre part le manque à gagner pour les recettes fiscales (moins d'impôts versés par les chômeurs) et pour la Sécu (moins de cotisations sociales).

Par exemple, dans l'étude d'ATD sur les chômeurs de longue durée (plus précisément les « demandeurs d'emploi non indemnisables par l'assurance chômage de catégories A, B ou C », soit 2,33 millions de personnes fin 2013), les coûts publics suivants étaient estimés a minima pour l'année 2013 :

a) Coûts directs :

- dépenses ciblées pour l'emploi (indemnités chômage, fonctionnement de Pôle emploi pour ce public cible...), soit 6,8 milliards d'euros ;

- dépenses sociales (RSA, AAH, APL...) pour ce public cible, soit 9,5 milliards d'euros.

b) Coûts indirects : dépenses induites par les conséquences sociales du chômage dans les domaines du logement, de la santé, de la sécurité, de la protection de l'enfance... (toujours pour ce public cible), soit 7,2 milliards.

c) Manques à gagner en impôts et cotisations sociales (12,6 milliards, environ un tiers du coût total de 36 milliards).

Note : le nombre de chômeurs de toutes catégories indemnisés par la seule ARE (aide au retour à l'emploi) est de 2,4 millions selon [les données de l'Unedic publiées en septembre 2015](#). Pour l'ASS, le chiffre est proche de 500.000. Il y a [presque autant de demandeurs d'emploi non indemnisés](#). Si on se limite aux catégories A, B et C, cela fait environ 2,6 millions dans chacun des deux groupes, chiffres de septembre 2014.

Une étude européenne intéressante mais « gonflée »

Dans la période récente, on peut citer une étude de décembre 2012 intitulée « [pourquoi investir dans l'emploi ?](#) », effectuée par le cabinet Idea dans six pays européens à la demande de la Fédération européenne des services à la personne (EFSI). Dans le cas de la France, le coût du chômage est estimé à 28 737 euros par chômeur, dont 11 327 euros pour les interventions publiques et 16 411 euros pour le manque à gagner. Cela semble énorme. La méthode est intéressante, mais très discutable sur un point clé (voir ci-dessous). On y distingue les postes suivants :

1) Des dépenses publiques directes et indirectes :

a) Les allocations de chômage ;

b) Les dépenses pour les dispositifs de réintégration ou d'accompagnement ;

c) Les coûts administratifs pour les organisations responsables de ces prestations.

2) Des manques à gagner pour les administrations publiques, en termes de pertes de cotisations sociales et de pertes d'impôts directs et indirects.

Pour estimer ces derniers manques à gagner, l'étude fait le choix très discutable de comparer les recettes fiscales et sociales actuelles moyennes par chômeur à celles concernant un salarié au salaire moyen, la différence étant le manque à gagner. Or la population des chômeurs est loin d'avoir la même structure de qualifications que celle des personnes en emploi (le taux de chômage des cadres et professions « supérieures » est bien plus faible que celui des non qualifiés). Cela gonfle nettement le manque à gagner. D'où pour la France le chiffre étonnant mais peu crédible de 16.411 euros de manque à gagner par chômeur pour les administrations publiques. Pour le dire autrement, si l'on parvenait à faire baisser fortement le chômage, les chômeurs qui retrouveraient un emploi ne se situeraient pas en moyenne au niveau de la moyenne des revenus salariés, et donc les bénéficiaires publics (recettes fiscales et cotisations sociales) de leur retour à l'emploi seraient très loin d'atteindre les 16.411 euros par personne en moyenne.

Pour information, la méthode d'ATD aboutit à un manque à gagner de 12,632 milliards d'euros pour un public cible de 2,33 millions de personnes, soit seulement 5.421 euros par chômeur de ce public. Mais on y suppose très modestement que la reprise d'emploi des chômeurs de longue durée se fait au SMIC à temps plein, ce qui est conforme au projet d'expérimentation de cette association sur des territoires.

Une estimation ni trop gonflée ni trop faible de ce manque à gagner pour l'ensemble des chômeurs se situe peut-être entre 8.000 et 10.000 euros, mais rien ne permet d'étayer sérieusement cette hypothèse. Voyons ce qu'il est dans une autre évaluation assez médiatisée.

Le Figaro à la rescousse !

Cette évaluation a été publiée par... *Le Figaro* le 27 avril 2015. Il s'agit d'une tribune de Jean-Yves Archer, énarque, économiste et consultant, intitulée « [Le coût insoutenable du chômage](#) ». Le chiffre final est le suivant : 76 milliards annuels, dont 42 % pour l'Unedic (31,6 Mds), 31 % pour la Sécurité sociale (23,3 Mds) et 27 % pour l'Etat (20,1 Mds).

La méthode n'est malheureusement pas précisée, sauf par une référence bien vague à l'article de 1989 dans *Travail et Emploi*, dont l'auteur affirme s'être inspiré « en actualisant

les chiffres et en les adaptant au nouveau régime social (impact du RSA post chômage) ». Il termine sa tribune par cette mention : « certains avancent le chiffre de 110 milliards si on intègre les coûts sanitaires liés au chômage. »

Que faire de ces estimations ? quel ordre de grandeur ?

Ces diverses estimations recourent à des méthodes (lorsqu'elles sont explicites) en partie semblables mais parfois assez différentes, en particulier sur le périmètre des coûts comptabilisés. Si je me fonde sur les coûts publics directs et indirects, hors manque à gagner en recettes publiques, l'ordre de grandeur est de 11.000 à 12.000 euros par chômeur selon l'étude européenne, qui semble compatible avec les chiffres d'ATD, mais qui n'intègre pas les surcoûts sanitaires, de logement, de protection de l'enfance etc. C'est donc un chiffre plancher.

Pour le manque à gagner en recettes publiques fiscales et sociales, un ordre de grandeur vraisemblable serait de 8.000 à 10.000 euros par chômeur. C'est là que la marge d'incertitude est la plus forte.

Au total, on peut estimer que 20.000 euros par an et par chômeur est un coût vraiment minimum.

Pour combien de chômeurs ? Là encore, mettons la barre assez bas en faisant la somme des chômeurs non indemnisés des catégories A, B et C, environ 2,6 millions, et des 2,6 millions qui sont indemnisés. La base de calcul est simple : 5,2 millions multipliés par 20.000 euros. On est à plus de 100 milliards d'euros par an.

C'est un chiffre plancher pour le casse du siècle.

Ajout 24 heures après la mise en ligne

La question m'a été posée : avec ces 100 milliards, on pourrait créer combien d'emplois (de préférence socialement et écologiquement utiles) dans l'ensemble de l'économie ?

La réponse ne résulte pas d'une simple règle de trois, d'une part parce que les emplois ne se créent pas instantanément, surtout dans le secteur marchand où il faut une demande solvable, d'autre part parce que la dépense d'une organisation par emploi va au-delà du coût salarial : il y a des locaux, des équipements plus ou moins lourds, des frais divers multiples, etc.

Mais on peut quand même faire une règle de trois en divisant ces 100 milliards par le coût salarial annuel moyen en France, toutes cotisations comprises. Comme le salaire mensuel brut moyen en équivalent temps plein est proche de 3000 euros (2.882 en 2012), soit 36.000 par an (Insee, source DADS) et que les cotisations employeurs représentent en gros 40 % du salaire brut (moins si c'est éligible au CICE), le coût salarial annuel moyen est d'environ 50.000 euros.

Donc, ces 100 milliards correspondent au coût salarial de 2 millions de personnes au salaire moyen. Pas à 2 millions de postes de travail ou emplois, mais c'est quand même énorme.